

BILAN D'ACTIVITÉ ADAMVM AOUT 2017

Résultats obtenus par ADAMVM comparés à ses revendications initiales.

Au début de sa création, ADAMVM a défini une ligne de conduite et déterminé un plan d'action, avec comme objectifs la dépollution et l'indemnisation des victimes de l'exploitation des Mines de la Vieille Montagne

Ligne de conduite demandant une bonne connaissance des dossiers, des actions positives auprès des pouvoirs publics et UMICORE et des interventions juridiques contre les responsables de la pollution et les défaillances de l'Etat et de ses services, en particulier la DREAL. La communication et la recherche de l'adhésion des gens à notre action sont toujours une tâche primordiale.

Le plan d'action défini au départ par ADAMVM comprend :

Une information et sensibilisation de la population et des organismes officiels.

Relever les fautes et mal façons lors la remise des concessions Vieille Montagne à l'ETAT.

Une critique argumentée de l'IEM (investigation de l'état des milieux) et de ses insuffisances et malfaçons, en particulier, la détermination du bruit de fond local qui minimise la responsabilité d' UMICORE, la mise en cause du périmètre d'étude restreint, impacté par la pollution, déterminé à priori par les services de l'ETAT, la DREAL, à l'avantage d'UMICORE.

La recherche des principales sources de pollution, leur confinement, et l'isolation ou le traitement des sources secondaires d'une façon pérenne, avec en corollaire la surveillance des travaux.

La mise en place d'une véritable enquête épidémiologique, possible avec des financements européens.

La recherche de la pollution des eaux et exhaures des anciennes galeries minières. Le cheminement de ces eaux dans notre système aquifère karstique.

La carrière Henri Lègues. Bien que ne faisant pas partie des concessions de la Vieille Montagne, la carrière Henri Lègues exploite les galeries de la mine de la Ferrière et produit des poussières.

Les actions en justices, Tribunal administratif, pénal, civil. Pour l'indemnisation des préjudices moraux, financiers et de santé.

Puits N° 1et N°3 et 3 Bis: Suite à notre intervention la mairie de St Félix de Pallières a saisi le tribual administratif pour connaître ce qui a été déposé au fond du puits N°1 suite à la destruction de son obstruction. (en attente du Tribunal administratif).

Où en sommes nous à l'été 2017 :

Information et sensibilisation de la population et des organismes officiels.

Tout d'abord, il nous a fallu vaincre le déni de pollution d'une grande partie des riverains concernés, des populations locales et mettre en évidence les répercussions de cette pollution sur la santé des personnes et la dévalorisation effective de leur biens.

Ceci a été fait avec le concours de la presse locale et nationale, des radios en particulier RFI (Alain Renon, Arnaud Jouve) et TV, et des assemblées, conférences de presse organisées par ADAMVM.

C'est l'émission Pièces à conviction sur FR3 de Patricia Loison, diffusée en janvier 2016, sur une enquête d'Alain Renon et Bernard Nicolas, avec la participation de Michel Bourgeat, administrateur d'ADAMVM, qui a été le détonateur, provoquant l'intervention de Ségolène Royale, ministre de l'environnement, auprès des services de l'Etat (Préfet, DREAL, ARS, GEODERIS).

La Préfecture du Gard a émis un porter à connaissance interdisant provisoirement toutes nouvelles arrivées de personnes dans le périmètre concerné, défini la mise en place de panneaux d'information qui devaient être posés avant l'arrivée des touristes. Mise en place d'un comité de suivi et d'information, CSI auquel ADAMVM est partie prenante.

Rappel par le Préfet aux Municipalités de St Félix, Thoiras, et Tornac que leur responsabilité est engagée en tant que responsable de la police des mines.

Les ministres de l'environnement, du logement, et de la santé ont délégués leurs « inspecteurs généraux », sous la tutelle du premier ministre, pour faire des propositions de règlement. Leur rapport de décembre 2016, fut diffusé mai 2017 et parution d'une note ministérielle d'application le 27 avril 2017 se basant sur l'expérience du traitement de l'après mine de la Vieille Montagne de St Félix.

En fonction des résultats des relevés par GEODERIS, l'information par panneaux devra être étendue à toutes les zones polluées.

La pose des panneaux d'informations devait se faire avant la venue massive des touristes, ce n'est pas le cas, a quoi est dû ce retard ?

Les réunions du CSI se passent correctement, le Préfet est à l'écoute et prend en compte nos arguments. Il faut noter que l'essentiel des débats s'établi entre, le Préfet et ses services et notre association. Le silence sur la pollution des maires, des divers élus, est pesant.

Le Maire d'Anduze est hors circuit, négationniste de la pollution sur sa commune, pas intéressé par la pollution des communes voisines !

On ressent une volonté des services de l'Etat (la DREAL) de tout faire pour retarder la publication des résultats des investigations. Les rapports avec le Sous-Préfet d'Alès sont tendus.

A propos de l'information de la population on peut signaler l'existence d'une page face-book et depuis l'année 2017 un site internet dont on va booster la diffusion encore d'avantage à l'aide d'une « newsletter ».

www.adamvm.fr

Critique globale de L'IEM et de la définition partisane du bruit de fond local, Périmètre d'étude restreint de recherche de zone polluée.

L'Etat et la préfecture ont missionné GEODERIS pour reprendre l'ensemble de l'IEM effectuée par ICF, reprenant ainsi le bruit de fond local et l'étendue du périmètre de recherche de la pollution entre autre. Ce travail a demandé des moyens humains et financiers importants.

Bien sur, les ministères concernés ont eu conscience des (insuffisances ou fautes) de L'IEM faite par ICF sous la responsabilité de la DREAL, et ont voulu rectifier les manques en missionnant GEODERIS.

Les valeurs des relevés GEODERIS sont de 10 fois à 100 inférieurs à celles d' ICF, cela demande une vraie explication. (Les Valeurs relevées par L'expert Duparc au puits N° 1 sont comparables à celles d'ICF).

ADAMVM est particulièrement interrogé par ces résultats qui minimisent encore une fois la responsabilité d'UMICORE.

La méthode pour le choix des bruits de fonds locaux, des anomalies géochimiques, ou naturelles, demande à être précisée et est à priori, douteuses.

L'étendu du périmètre de recherches ne nous a pas été communiqué, peut être fin 2017 ! Là encore il y a volonté de retarder la communication, sans doute est-ce à mettre en relation avec les jugements en cours et la responsabilité d'UMICORE.

La recherche des sources de pollution principales, des sources secondaires, leur confinement et traitement d'une façon pérenne.

Quatre sources importante de pollution – Digue UMICORE, haldes et dépôt du GFA de la Gravouillère, Mine Joseph, Dépôt circulaire de l'Issart - font l'objet d'une étude de faisabilité semblable à ce qui ce fait pour Carnoulès, sous le contrôle de GEODERIS. Les travaux interviendront rapidement après l'approbation du projet.

ADAMVM pourra avoir connaissance des dossiers, il y aura transparence complète, promesse du Préfet.

Ces travaux seront à la charge d'UMICORE !

Bien sur c'est un point primordial pour la dépollution des principales sources de pollution, qui confirme que le pollueur doit être le payeur.

En fonction des résultats des relevés GEODERIS, il pourra apparaître d'autres sources de pollution importantes qui devront être traitées comme les quatre recensées.

Les sources de pollution moins importantes devront être isolées et traitées également de façon pérenne.

Les résultats de l'ensemble étudié et leur analyse par GEODERIS et la DREAL seront communiqués en fin d'année 2017.

Les délais nous semblent trop long. A suivre très sérieusement.

La mise en place d'une véritable enquête épidémiologique.

A la place de cette enquête, l'ARS a mis en place un simple dépistage parmi la population locale, incluant Carnoulès et St Sébastien d'Aigrefeuilles outre Thoiras, St Félix, Tornac.

Des enseignements sur la santé certes insuffisants en ont été tirés, diffusés et publiés.

En raison du secret médical, les relevés effectués dans les 33 foyers volontaires, impactés par la pollution, ont été commandés par l'ARS, et fait l'objet d'une communication individuelle, ce qui aurait justifié le retard dans leur communication.

Il n'est pas trop tard pour déclencher une véritable enquête épidémiologique. La recherche de fonds européens peut être effectuée.

Pourquoi avoir tardé à informer du degré de pollution les foyers investigués ?

Sur les 33 foyers prioritaires qui ont donné leur accord pour que des mesures soient effectuées chez eux, 6 seraient impactés par les travaux miniers, 6 impactés, soit par les travaux miniers, soit par une pollution naturelle, 21 par une pollution naturelle.

Nous sommes circonspect quant à la réalité de ces chiffres qui minimisent la responsabilité d'UMICORE en faisant la part belle à une pollution naturelle. ADAMVM va réétudier ce point important et litigieux.

Qu'en est-il du suivi médical annoncé des personnes impactées, de l'évolution de leur santé, en particulier des enfants, la détection de nouvelles maladies, etc...

L'ARS doit continuer son travail de santé publique.

La recherche de la circulation et de la pollution des eaux et exhaures des anciennes galeries minières.

Financée par un financement participatif lancé par ADAMVM, une étude faite par la faculté des sciences de Montpellier sous la direction de Mr Pistre est en cours, des premiers résultats ont été communiqués, d'autres complémentaires sont à venir.

La carrière Henri Lègues.

Le sujet a été abordé au CSI et l'exploitant s'est engagé à faire des analyses de poussières, à mettre en place un système de rampe d'arrosage des tapis roulant, à faire surveiller son personnel par la médecine du travail. Il a également limité le bruit émis par ses engins de terrassement qui gênait les habitants de Pallières.

Bien qu'ayant un régime légal particulier (la carrière ne dépend pas de la législation minière) il faut nous assurer que toute les précautions ont été prises, l'extraction de matériaux se fait sur des galeries de la mine de la Ferrière.

Les actions en justice Tribunal administratif, Pénal, Civil.

4 personnes ont porté plaintes au tribunal administratif, plus une 5^{ème} personne plus tardivement.

56 personnes ont porté plainte au pénal.

4 personnes sont en voie de porter plainte au civil.

On ne peut que regretter la lenteur de la justice, hélas habituelle quant il s'agit de problèmes sociaux.

Il nous faut tirer l'expérience de la mine de Salsigne où le tribunal de Marseille vient de débouter les plaignants en ne laissant dans le dossier que les arguments de la DREAL, ceux des victimes ont disparu (500 pages envolées). Plainte déposée en 2006 !

Pendant ce temps de tergiversation, des nouvelles victimes de la pollution apparaissent, l'angoisse des personnes impactées continue, les malades sont obligés de rester dans des lieux pollués, ce qui ne semble pas alarmer les autorités judiciaires.

Il faut rappeler que l'avocate, Maitre Bertella Geffroy, ancienne juge d'instruction au tribunal de Paris, pôle environnement, retenue par ADAMVM comme avocate, demande à chaque plaignant au pénal une somme dérisoire pour son intervention et rend ainsi toutes plaintes accessible à tous.

CECI DIT:

Nous sommes loin du « non,non et non on ne dépolluera pas » du Sous Préfet du Vigan en décembre 2014.

Ce bilan non exhaustif à l'été 2017, qui comprend des avancées non négligeables, avec des manques et interrogations, est pour une grande partie à mettre à l'action D'ADAMVM.

Non tout n'a pas commencé en aout 2017, comme il a été dit dans un précédent Midi Libre, c'est un travail persévèrent, sérieux, argumenté, commencé en 2014, qu'il nous faut continuer à mener à bien.

De nos résultats dépendra le règlement et la jurisprudence des problèmes similaires rencontrés dans les autres après mine de France.

Une grande responsabilité nous incombe.

PS : En italique figurent nos réflexions. En souligné les acquis ou points positifs.